

1.2 Critères de sélection à partir desquels seront appréciées les candidatures :

Les dossiers présentés au titre du type d'opération 4.1 « accompagner l'investissement productif » seront examinés en fonction des critères cumulatifs de priorité suivants :

		Points
0. Préambule	Projet en cohérence avec les conclusions d'un diagnostic global d'exploitation s'il n'est pas obligatoire	20
1. Porteur de projet (ou)	Centre d'expérimentation ou de recherche	100
	Jeune agriculteur + Nouvel installé	80
2. Type de projet	Mise aux normes Nouvelles Zones Vulnérables	100
3. Economie (et/ou)	Pérennité de l'exploitation	25
	Création de valeur ajoutée	20
	Augmentation du produit de l'exploitation et/ou réduction des charges d'exploitation	20
4. Environnement (et/ou)	Réduction des Gaz à Effet de Serre	40
	Baisse des intrants	40
	Gestion/protection de la ressource en eau	40
	Biodiversité	20
	Bien-être animal	20
5. Social (et/ou)	Améliorations des conditions de travail	20
	Création ou augmentation d'emploi exploitant ou salarié, groupement d'employeur	20
6. Filières de production	Elevage (toutes filières) ou cultures spécialisées ou filières Grandes cultures et Légumes de plein champs en agriculture biologique	40
7. Territoire	Territoire spécifique	40
8. Autres (et/ou)	Projet innovant	25
	Projet ou démarche globale liée à d'autres projets FEADER =projet agro écologique	20
	Liens avec stratégie de CAP'filière ou filière locale ou transformation dans une IAA locale ou projet collectif (GIEE, CUMA,...)	20
	Déclinaison régionale d'un plan national	60